

normalement une ou plusieurs applications, comme cela peut être le cas avec les noms correspondants à forme anglaise.

### Noms à forme irlandaise des rues

Ils ne sont généralement pas de la compétence de la division des noms de lieux du Service géographique, sauf dans la mesure où ils peuvent contenir un nom de lieu. Quelles que soient les dispositions qui seront adoptées pour les noms de rues à forme anglaise, comme il a précédemment été suggéré, elles devraient s'appliquer également aux noms de rues à forme irlandaise.

### Noms nouveaux

On voit apparaître un certain nombre de noms forgés depuis peu qui, dans certains cas, deviennent courants du fait de l'évolution. Ces noms sont généralement d'origine populaire et s'apparentent à des surnoms. Toutefois, ils peuvent aussi découler par extension de l'usage arbitraire qu'en fait un individu (de sorte que le nom qui, à l'origine, désignait une maison ou un cabaret ou une boutique peut être donné à une gare de chemin de fer ou à un district). Il n'existe pas d'organisme chargé de s'occuper de ces noms et, même s'il en existait, les noms seraient probablement enracinés dans l'usage local avant que cet organisme ne les ait remarqués. Tout au plus pourrait-on en fixer l'orthographe.

### Modification des noms

La loi prévoit une procédure spéciale en ce qui concerne la modification des noms. Cette procédure peut varier légèrement selon la catégorie de noms dont il s'agit, mais elle implique toujours l'assentiment de l'administration locale et un vote des contribuables de la région (à savoir les personnes qui acquittent un impôt local sur la propriété) qui doivent se prononcer à la majorité en faveur du changement proposé. Cette procédure implique aussi que le Directeur du Service géographique soit consulté sur le changement proposé mais, comme il n'est pas obligatoire de tenir compte de ses observations, il ne s'agit là que d'une simple formalité.

En ce qui concerne les noms des subdivisions administratives, ainsi que les noms des villages et des rues, la procédure établie fonctionne de façon assez satisfaisante. Peut-être pourrait-on lui reprocher d'être trop prudente. Dans certains cas où un même nom désignait

plusieurs détails (par exemple un village et une circonscription électorale en même temps), il n'a été modifié par inadvertance que dans un seul cas d'usage, ce qui a créé diverses incertitudes et ambiguïtés.

D'une manière générale, la procédure fixée n'a pas été utilisée pour modifier les noms des détails autres que les subdivisions administratives, sauf ceux des villages, et il est peu probable que l'on ait jamais recours dans ces cas-là à cette procédure qui est complexe et assez coûteuse.

### Résumé de la situation en matière de normalisation

Les noms à forme anglaise ont déjà fait l'objet de la normalisation nécessaire, et celle-ci est en cours pour les noms à forme irlandaise.

Les noms à forme anglaise ont déjà fait l'objet de la normalisation nécessaire, et celle-ci est en cours pour les noms à forme irlandaise. Il se pourrait qu'un certain contrôle doive être exercé sur l'attribution de noms nouveaux et que les noms anciens soient révisés et modifiés de façon un peu plus méthodique que jusqu'à présent. Un contrôle s'impose également dans le cas des noms de rues, encore qu'il s'agisse là d'un problème assez différent.

### Nomenclatures

L'*Index topographique général*, publié à l'occasion des divers recensements de la population, peut le plus souvent servir de nomenclature pour un certain nombre de catégories de noms à forme anglaise (*townlands*, villes [définies comme des groupes de vingt maisons ou plus], paroisses, baronnies, circonscriptions électorales de district et subdivisions administratives analogues, ainsi que les îles). Il ne comprend pas les noms des détails topographiques (encore que n'importe lequel des noms indiqués puisse incorporer ou avoir pour origine un détail topographique). Le dernier *Index topographique général* publié est celui de 1901 (avec un supplément ultérieur pour 1911 indiquant les modifications apportées à cette date). Ces deux ouvrages n'ont pas été réédités mais on peut les trouver dans les bibliothèques. Bien que certaines des subdivisions désignées aient changé depuis 1911 (notamment les circonscriptions parlementaires), le canevas de base (*townlands*, paroisses, baronnies et comtés) ne s'est pas trouvé modifié, de sorte que la dernière édition disponible n'a pratiquement rien perdu de sa valeur en tant que nomenclature.

## RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE NOMS GÉOGRAPHIQUES AU COSTA RICA

### Rapport présenté par le Costa Rica\*

#### Commission costa-ricienne de nomenclature

Par décret exécutif n° 161-C du 15 octobre 1971, les personnes suivantes ont été nommées membres de la Commission costa-ricienne de nomenclature créée par la

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF. 61/L.13.

loi n° 3535 d'août 1965 : M. Enrique Soto Borbon, qui représente le Ministre de la culture, de la jeunesse et des sports; M. Rafael Obregon Loria, de l'Université de Costa Rica; M. Carlos Aguilar Piedra, de l'Académie de géographie et d'histoire; M. Ricardo Fernandez Peralta, du Conseil d'administration du Musée national; et M. Eduardo Protti Martinelli, de l'Institut national

de géographie. Sur proposition du Vice-Ministre des transports, M. Protti a été nommé secrétaire de la Commission. Les travaux réalisés au cours des quatre réunions que la Commission a tenues sont importants. La Commission a, notamment, pour la première fois, pris les dispositions voulues pour qu'on fixe, par décret exécutif, les noms des 11 districts administratifs créés par la Commission nationale de la division territoriale, à savoir : Magote, Samara, Carrandi, Guaycara, Mayorga, Nacascolo, Curubandé, Cereceda, Cutris, Para et Tures. Ces dénominations permettent de simplifier la nomenclature tout en préservant le caractère indigène de ces régions et en perpétuant la mémoire d'Indiens et d'autres citoyens costa-riciens illustres. Ce qui est essentiel du point de vue de la toponymie, c'est qu'on a ainsi commencé la révision des noms répétés ou faisant double emploi, conformément aux dispositions des résolutions adoptées au cours des réunions et conférences sur les noms géographiques. En outre, on procède, conjointement avec le département juridique du Ministère, à la préparation d'un projet de décret d'application de la loi portant création de la Commission, et qui élargira les fonctions de celle-ci pour en faire la véritable autorité nationale en matière de noms géographiques, responsable de la révision et de la normalisation de notre nomenclature chaotique, où l'on retrouve fréquemment les mêmes noms tirés du calendrier des saints.

### Noms géographiques

La responsabilité de l'établissement de la série des *Cartillas de Nombres Geograficos* (Index des noms géographiques) incombe à M. Eduardo Protti, chargé de la Section des noms des divisions territoriales. Etant donné que l'étude des problèmes qui se posent en ce domaine le tient toujours fort occupé, on lui a adjoint du personnel subalterne de niveau universitaire, qui travaille activement dans le domaine des noms géographiques. Les fascicules intitulés «*Insurimis*» et «*Litonimia*» contiennent un total de quelque 900 toponymes et sont prêts à être publiés. En outre, on espère terminer d'ici peu les fascicules sur l'onymie, l'hydronymie, et les centres de peuplement. Ces publications contiendront les renseignements suivants : les toponymes, les caractéristiques, la situation géographique, les coordonnées géodésiques ainsi qu'une carte de base et, le cas échéant, l'altitude, la superficie et la situation politico-administrative. On a gardé pour la fin la *Cartilla de Centros Poblados*, parce que le processus de division territoriale du Costa Rica est si dynamique que nous devons mettre à

profit la loi n° 4865 d'octobre 1971, en vertu de laquelle les subdivisions territoriales ne devront pas être modifiées du 1<sup>er</sup> janvier 1972 au 31 décembre 1973 et, par conséquent, aucune nouvelle unité administrative ne pourra être créée au cours de cette période. La loi assure la stabilité politico-administrative des centres de population, qui est essentielle pour les recensements et les élections; son application facilitera également les études géographiques, économiques et sociales qui sont notamment effectuées par l'Institut national de géographie, le Service du cadastre, le Bureau de planification nationale, l'Université de Costa Rica, l'Institut municipal d'aide et de développement et les directions spécialisées des ministères.

Pour réaliser ce projet, on utilise les renseignements toponymiques figurant sur nos cartes de base, et les renseignements fournis par le personnel sur le terrain et les contrôleurs du Tribunal électoral suprême et de la Direction générale des statistiques et des recensements, institutions qui disposent d'un personnel auxiliaire important dans tout le pays. Cette documentation toponymique sera d'une grande utilité pour ceux qui, dans le cadre de leurs activités, s'intéressent aux noms géographiques. En ce qui nous concerne, nous estimons qu'il est extrêmement important de répertorier les noms géographiques, étant donné que ce travail servira de base pour l'établissement de notre dictionnaire géographique provisoire.

### Dictionnaire géographique du Costa Rica

Il a été fait appel à M. Pedro Ugalde Arce pour qu'il recueille des renseignements dans toutes les disciplines voisines de la géographie, afin qu'on puisse accélérer les travaux de préparation du dictionnaire géographique provisoire et disposer au plus vite de cet ouvrage essentiel. Nous avons déjà préparé un «*Vocabulaire*» que nous espérons publier sous peu, dès que nous aurons reçu le rapport de la Commission de nomenclature. Nous espérons qu'il sera considéré comme ouvrage officiel, et qu'il pourra ainsi rendre des services aux éditeurs de textes et de publications géographiques au Costa Rica.

Comme on le constatera, nous avons déjà fait des progrès sensibles et nous comptons mener à bien le programme proposé. Le fait que ce programme ait même pu être envisagé est dû en grande partie à la collaboration enthousiaste et désintéressée que vous nous avez toujours apportée, et nous espérons que nous pourrions continuer à bénéficier de cet appui intellectuel qui nous est si précieux.

## LES NOMS GÉOGRAPHIQUES DU COSTA RICA

### Rapport présenté par le Costa Rica\*

Le volume 1 de la Nomenclature des noms géographiques du Costa Rica, qui porte sur les régions côtières et les îles et qui a été publié par l'Institut national de géographie, Ministère des travaux publics et des transports, a été distribué aux participants à la Conférence. Des exemplaires ont été déposés à la Cartothèque de l'Organisation des Nations Unies où ils peuvent être consultés en cas de besoin.

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.96.